

TRAITEMENT DES BILLETS MÉDICAUX – INVALIDITÉ

POUR AFFICHER

Bonjour,

S'il s'avère que vous êtes en situation d'invalidité et que vous possédez un billet médical, voici les informations importantes à connaître :

Confidentialité du billet médical

Le billet médical remis par votre médecin est confidentiel. Il doit être envoyé au secteur de l'assiduité du Centre de services scolaire, **pas à la direction ou à la secrétaire** de votre école ou de votre centre.

Procédure à suivre

Vous pouvez consulter les directives officielles ici :

[Procédure à suivre lors d'une absence - CSSDGS](#)

***Si vous croyez plutôt que votre invalidité est dû à un accident de travail, accédez au lien en cliquant [ICI](#)**

Transmission du billet médical

Tous les certificats médicaux doivent être transmis par courriel ou courrier interne sous pli confidentiel à : assiduite@cssdgs.gouv.qc.ca

Il est recommandé de mettre L'APL en copie conforme (c.c.) afin que nous puissions vous accompagner dans cette situation délicate :

z27_lignery@aplcsq.net

Merci de votre attention et bon courage.



En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec Sophie Hébert ou Hélène Renaud à L'APL. Elles sauront vous guider.